

4, rue de la Reynie
87000 LIMOGES
téléphone : 05 55 45 39 04
télécopie : 05 55 79 00 64
e-mail : doc.tapr@cram-centreouest.fr

**Note
pratique
de prévention**
NPP 05-2002



Guide d'évaluation La préparation de chantier dans son entreprise

Un chantier se prépare

**Une bonne préparation
de chantier intégrant
les aspects de sécurité
permet aussi de limiter
et d'éviter les accidents
du travail.**

**Chacun sait que
c'est de la qualité
de la préparation
du chantier que dépend
la qualité
de l'exécution,
le respect du budget
prévisionnel
et du planning.**

Exemple :

Si un couvreur arrive sur un chantier avec une échelle trop courte pour accéder à son poste de travail, il ne rentrera pas au dépôt en cherchant une plus grande. Il va se « débrouiller ». Mais au bilan, il aura passé plus de temps, la qualité du travail sera moins bonne, et il aura pris des risques.

Préparer un chantier

▶ Prend du temps

- étude du dossier,
- visite des lieux,
- demande de renseignements,
- contact avec des organismes,
- recherche documentaire,
- rédaction du plan d'installation,
- consultation des fournisseurs.

▶ Demande des compétences

- connaître un minimum de réglementation,
- identifier les principaux risques et savoir les évaluer,
- connaître les méthodes de mises en œuvre,
- savoir évaluer les temps de mise en œuvre,
- connaître les prix,
- savoir analyser les tâches,
- avoir de l'expérience, du bon sens, l'esprit pratique.

▶ S'inscrit dans une organisation, dans une structure, il faut

- avoir accès aux informations,
- avoir des contacts avec des collaborateurs en charge des études de prix, des méthodes, des chantiers,
- pouvoir discuter sur des options avec les décideurs,
- programmer un temps de travail sur la préparation de chantier.

Et dans votre entreprise, comment ça se passe ?

Pour une première approche, vous pouvez répondre au questionnaire ci-inclus. Vous pouvez vous aider des commentaires accompagnant les questions ainsi que du mode d'emploi explicatif qui suit. A chaque question, correspond une case «point à améliorer» que vous pourrez remplir. Une fiche de suivi permettra de dégager une synthèse de votre situation en matière de préparation de chantier et de décider de la suite à donner.



Rédaction : Michel Braem, Céline Bucheton, Bernard Cassagnes, Bernard Durand, Dominique Pecourt, Serge Ruffini. - **Conception graphique et impression :** Cram du Centre-Ouest - **Flashage :** Anaglyphe - 87270 Couzeix - **Tirage :** 1500 exemplaires - **Édition octobre 2002**



Caisse
Régionale
d'Assurance
Maladie
du Centre-Ouest

37, avenue du Président René Coty
87048 LIMOGES CEDEX

Commentaire sur le questionnaire

« Évaluation de la préparation de chantier »

1°) Qui prépare les chantiers et avec quels moyens ?

Cette phase de l'enquête sert à faire le profil de la personne qui prépare les chantiers et à mettre en évidence les moyens et les structures de l'entreprise qui sont à sa disposition.

► 1-1 Qui prépare les chantiers ?

Noms et Fonctions :

La fonction de la personne qui prépare les chantiers est variable suivant les entreprises : le chef d'entreprise lui-même, le métreur, les études, la secrétaire (pour certains documents), le conducteur de travaux, le chef de chantier... Le travail peut être réparti.

► 1-3 La personne chargée du chiffrage est-elle consultée en phase de préparation ?

Cela paraît indispensable. Pendant le chiffrage, il est pris des options sur les méthodes de travail et le matériel qui va avec : n'y a-t-il pas eu des impasses sur du matériel de sécurité ?

► 1-5 Combien de temps avant le début des travaux, le « préparateur » a-t-il le dossier ?

En fonction de la taille du chantier, 2 ou 3 jours avant peuvent suffire, et inversement, 2 ou 3 mois peuvent s'avérer un peu justes. Réglementairement parlant, l'entreprise doit avoir l'ordre de service 30 jours avant le début des travaux, de façon à ce qu'elle ait un temps suffisant pour la préparation (8 jours pour certains travaux sous traités de second œuvre). Donc, si les délais sont respectés, la personne qui prépare le chantier devrait pouvoir disposer du dossier 30 jours avant le début des travaux.

► 1-6 Le temps alloué à cette préparation, est-il inclus dans le chiffrage ?

La personne peut avoir le dossier longtemps avant le début des travaux : si elle est surchargée de travail par ailleurs, elle ne regardera le dossier qu'au dernier moment.

Ce qui peut paraître raisonnable : la personne commence la préparation 30 jours avant, regarde s'il y a des particularités et fait un petit planning de la phase de préparation avec des points de passages obligés (commandes de matériaux, de matériels, visite de chantier, demandes d'autorisations...). Au delà de l'aspect sécurité, il est de notoriété que la « marge » du chantier se fait pendant la période de préparation ! Ce n'est pas du temps perdu !

► 1-9 Si le PPSPS est requis, en est-il le rédacteur ?

Sous-entendu, on cherchera à savoir si la rédaction du PPSPS n'est qu'une tâche administrative, faite par une secrétaire avec une trame toute faite !

1^{ère} action ▼

► Qui prépare les chantiers et avec quels moyens ? ◀

Points à évaluer	Commentaire
1-1- Qui prépare les chantiers ?	Noms : Fonctions :
1-3- La personne chargée du chiffrage est-elle consultée en phase de préparation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, à quel moment de la préparation ? (avant, pendant, après) :
1-5- Combien de temps avant le début des travaux, le « préparateur » a-t-il le dossier ?	<input type="checkbox"/> Avant <input type="checkbox"/> Pendant <input type="checkbox"/> Après (avant, pendant, après) :
1-6- Le temps alloué à cette préparation, est-il inclus dans le chiffrage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1-9- Si le PPSPS est requis, en est-il le rédacteur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

II°) Tâches formalisées et réalisées pendant la phase de préparation

Etant donné que la formalisation n'est pas un gage de qualité, ces tâches ne sont efficaces que si elles sont utilisées comme des outils de prévention.

▶ 2-1 Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux (D.I.C.T.)

C'est un document qui s'inscrit dans une démarche très importante en terme de prévention puisqu'il s'agit de repérer les réseaux sous-terrains et aériens et le cas échéant, de trouver la meilleure solution pour prévenir des risques électriques, d'explosions, de brûlures,

En théorie : les concessionnaires (EDF, GdF, France Télécom, Régie des eaux, ...) ont donné des renseignements aux mairies pour l'élaboration d'un « plan de zonage ». Au stade de projet pour une opération de BTP, le maître d'ouvrage

(ou maître d'œuvre) consulte « le plan de zonage » et si des réseaux sont concernés, il envoie une D.R. (Demande de Renseignements) aux concessionnaires. Si ceux-ci répondent que leurs ouvrages sont concernés, l'entreprise devra envoyer une DICT au concessionnaire au moins 10 jours avant le début des travaux. Le concessionnaire devra alors répondre à l'entreprise et, en fonction des lieux, voir avec elle les moyens à mettre en œuvre.

Nota : En l'absence de plan de zonage ou de DR, l'entreprise devra être particulièrement vigilante à envoyer les DICT.

▶ 2-2 Si le PPSPS est requis,

- Est-il rédigé dans le but d'être utile au chef de chantier ?

Le PPSPS doit être un document « pratique » à l'usage des chefs de chantier.

Conseil pour compléter l'enquête : questionner le chef de chantier pour savoir comment il utilise le PPSPS et ce qu'il aime(ra)it y trouver comme renseignements.

- Y a-t-il un plan d'installation de chantier systématique ? C'est un point important.

Outre le fait qu'il ne peut être photocopié à partir d'un autre PPSPS, il aura l'avantage de pouvoir indiquer clairement des choses importantes : voies d'accès, zones de stockage, wc... Ce qui sous-entend que la personne y ait réfléchi !

▶ 2-3 Si pas de PPSPS requis,

- Y a-t-il un plan d'installation de chantier,
- Y a-t-il une formalisation d'un document (genre PPSPS simplifié) ?

Même si cela n'est pas obligatoire, on comprend l'intérêt en interne de le faire. D'abord, pour s'obliger à une réflexion, et ensuite pour la passation des consignes.

2 ^{ème} action ▼	
▶ Lister les documents et les tâches à établir en phase préparatoire ◀	
Tâches formalisées et réalisées pendant la phase de préparation	Points à améliorer
2.1 - Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux (DICT) ?	<input type="checkbox"/> non
2.2 - Si le PPSPS est requis :	
- est-il rédigé dans le but d'être utile au chef de chantier ?	<input type="checkbox"/> non
- est-il un plan d'installation de chantier systématique ?	<input type="checkbox"/> non
- est-il des réseaux à proximité pendant la phase de réalisation ?	<input type="checkbox"/> non
2.3 - Si pas de PPSPS requis :	
- est-il un plan d'installation de chantier systématique ?	<input type="checkbox"/> non
- est-il des réseaux à proximité pendant la phase de réalisation ?	<input type="checkbox"/> non
2.4 - Vérifier que les règles de base de la prévention sont prises en compte pendant la phase de préparation :	<input type="checkbox"/> non
● Commentaires : d'écouter la stabilité de la zone de travail pendant les travaux.	
3 ^{ème} action ▼	
▶ Vérifier que les règles de base de la prévention sont prises en compte pendant la phase de préparation ◀	
2.1 - Prise en compte des installations d'énergie électrique (eau, gaz, électricité) ?	Points à améliorer
- Est-ce formalisé, sous quelle forme ?	
2.2 - Prise en compte des accès, circulation des véhicules sur le chantier - parking ?	
- Est-ce formalisé, sous quelle forme ?	
2.3 - Prise en compte des conditions de stockage ?	
- Est-ce formalisé et sous quelle forme ?	

III°) Vérifier que les règles de base de la prévention ont été prises en compte pendant la phase préparation

Quelques points sont faciles à vérifier : prise en compte des installations d'hygiène, des accès, des circulations, des stockages, des secours, de l'environnement.

► 3-6 Comment analysez-vous les risques propres au chantier ?

La réponse n'est pas toujours évidente :

il existe plusieurs façons de procéder.

Le principal est de savoir si l'entreprise fait bien une analyse des risques et d'en évaluer la pertinence.

En général, on liste les tâches élémentaires nécessaires pour réaliser l'ouvrage, en définissant les moyens humains et matériels pour les réaliser ainsi que les moyens d'accès et d'approvisionnement des hommes et des matériaux. Selon les méthodes retenues, on fera apparaître les différents risques et les moyens de les combattre.

IV°) Vérification de l'adéquation entre les moyens de l'entreprise et son activité

Dans cette partie du questionnaire, on ne regarde pas directement si l'entreprise prépare bien tel ou tel chantier.

On s'attache plutôt à regarder si les moyens de l'entreprise correspondent à son métier.

Après avoir regardé la qualification et la compétence des gens, on peut par exemple avoir une approche par les principaux risques de l'activité, et lister les matériels dont dispose l'entreprise pour prévenir ces risques.

3^{ème} action (suite)

► Vérifier que les règles de base de la prévention sont prises en compte pendant la phase de préparation ◀

	Points à améliorer
3.4 - Prise en compte de l'organisation des secours (adresse, téléphone accessible, présence SST etc.). Est-ce formalisé et accessible ?	
3.5 - Prise en compte des contraintes d'environnement (loges et dortoirs, passage de public, voirie, etc.)	
3.6 - Comment analysez-vous les risques propres au chantier ?	

4^{ème} action

► Vérifier l'adéquation entre les moyens de l'entreprise et ses activités les plus courantes ◀

	Points à améliorer
4.1 - Comment assurez-vous la sécurité de chaque ouvrier de l'entreprise ?	
4.2 - Quels sont les principaux risques de votre activité et quels moyens utilisez-vous habituellement pour les maîtriser (brouette, monte-matériaux, etc.) ?	

Exemple 1

Entreprise de couverture

● **L'accès de l'ouvrier est par nature dangereux** : risque de chute
Réponse : l'échelle, l'échafaudage, nacelle...

● **Le transport des tuiles ou ardoises est délicat.**
Réponse : à dos d'homme, par un monte matériaux...

● **Le poste de travail est dangereux** : risque de chute
Réponse : harnais, filet, console, nacelle...

Exemple 2

Entreprise de carrelage

● L'accès de l'ouvrier n'est en général pas dangereux.

● **L'accès du matériau** : la caractéristique est d'être lourd.
Réponse : brouette, monte-matériaux, diable...

● Le poste de travail est dangereux pour les genoux.
Réponse : Hygrovet, ergosiège...